

ASSEMBLÉE NATIONALE
6 novembre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° II-4262

présenté par

M. Echaniz, Mme Pires Beaune, Mme Battistel, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, M. Potier, M. Mickaël Bouloux, M. Baptiste, M. Aviragnet, M. Philippe Brun, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Bertrand Petit, Mme Pic, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Cohésion des territoires »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	0	0
Aide à l'accès au logement	0	121 500 000
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	121 500 000	0
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	0	0
Politique de la ville	0	0
Interventions territoriales de l'État	0	0
TOTAUX	121 500 000	121 500 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement des députés Socialistes et apparentés vise à lutter contre la crise du logement étudiant en mobilisant 121,5M€ au profit du FNAP pour financer 5 000 logements étudiants supplémentaires en PLAI.

Selon l'Observatoire de la vie étudiante (OVE), il y avait 310 000 étudiants en France en 1960, 1 717 000 en 1990 et plus de 2 725 000 en 2019-2020, dont 700 000 boursiers.

Une grande partie est exposée à la précarité, dans laquelle la difficulté d'accéder au logement joue un rôle central. Les coûts associés au logement ne cessent d'augmenter et le logement représente le premier poste de dépense des étudiants : 60 % en moyenne de leur budget en 2022.

Au sein de la jeunesse étudiante, cette précarité est structurelle : près de 20 % des étudiants vivent sous le seuil de pauvreté ; 46 % d'entre eux travaillent pendant l'année scolaire et plus de la moitié de ces étudiants travailleurs estime que leur emploi est indispensable pour vivre.

Pourtant, la production de logements étudiants est en baisse depuis 2017 (7 000 logements construits en 2017 contre 5 550 en 2021). En 2022, 2 990 nouvelles places en CROUS ont été construites en maîtrise d'ouvrage directe par les Crous (1 586 places) ou par des bailleurs sociaux qui en confient ensuite la gestion aux Crous (1 404 places), selon le rapport d'activité des CROUS. C'est trop peu.

Il est indispensable de massifier les résidences étudiantes, et de mieux les financer pour qu'elles restent accessibles à des personnes disposant par définition de peu de ressources, puisqu'elles ne sont pas encore réellement entrées sur le marché du travail.

Afin d'assurer la recevabilité financière du présent amendement il est proposé de majorer de 121 500 000 euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, les crédits de l'action 01 « Construction locative et amélioration du parc » du programme 135 « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » par la minoration à due concurrence de ceux de l'action 01 « Aides personnelles » du programme 109 « Aide à l'accès au logement ». Naturellement il n'est pas question de pénaliser les crédits de ce programme, déjà insuffisants, et il conviendra que le Gouvernement lève le gage en cas d'adoption de l'amendement.